

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Histoire 2.2			
Code	PEGH2B46SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGH2B46SHA Histoire 2

50 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH2B46SHA Histoire 2

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire 2			
Code	13_PEGH2B46SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les cours d'histoire du Bloc 2 (Q1 et Q2) visent avant tout le développement des compétences didactiques du futur professeur d'histoire et des cours apparentés (Etude du Milieu, Sciences Humaines).

Dans la foulée des cours du Bloc 1, ils poursuivent, par ailleurs, le développement d'une approche historique centrée sur l'interrogation du présent et une démarche rétrospective qui embrasse la longue durée. Cette approche historique portera essentiellement sur les objets d'étude fixés par les référentiels et programmes de l'enseignement secondaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant construit des séquences didactiques pour amener les élèves à développer des apprentissages liés aux différents concepts du programme d'histoire de la 3e année de l'enseignement secondaire et visant le développement de la compétence 1 (se poser des questions) et de la compétence 3 (synthétiser) de ce programme.
2. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant construit une épreuve d'évaluation de la compétence 1 (poser une question) conforme au cahier des charges du programme d'histoire de la 3e année de l'enseignement secondaire.
3. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant construit une épreuve d'évaluation de la compétence 3 (synthétiser) conforme au cahier des charges du programme d'histoire de la 3e année de l'enseignement secondaire.
4. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant construit des situations d'apprentissage liées aux processus des trois compétences historiques du nouveau programme de formation historique de l'enseignement qualifiant sur les thèmes "Identités et migrations" et "Héritages culturels»
5. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant construit des situations d'évaluation liées aux processus des trois compétences historiques du nouveau programme de formation historique de l'enseignement qualifiant sur les thèmes "technologies et modes de vie et "droits et libertés »
5. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant présente un compte rendu critique d'un musée ou d'un événement culturel. Il en propose une exploitation didactique dans le cadre de ses branches d'enseignement (étude du milieu, histoire ou sciences humaines).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Appropriation didactique des concepts et des démarches de conceptualisation du programme d'histoire de l'enseignement de transition.
2. Appropriation didactique des démarches d'apprentissage et d'évaluation des compétences "se poser des questions" et "synthétiser" du programme d'histoire de l'enseignement secondaire.
3. Appropriation didactique des concepts et des démarches de conceptualisation du nouveau programme de formation historique de l'enseignement qualifiant.
4. Appropriation didactique des démarches d'apprentissage et d'évaluation du nouveau programme de formation historique de l'enseignement qualifiant.

Démarches d'apprentissage

1. Exposés théoriques.
2. Analyses et productions de séquences d'apprentissages et d'épreuves d'évaluation.
3. Travail autonome: recherche documentaire et rapport de synthèse d'une visite d'un lieu culturel suivie de son exploitation didactique.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation régulière (formative et certificative) tout au long du quadrimestre au travers de travaux et d'exercices didactiques.

Ouvrages de référence

Ouvrages de référence conseillés:

1. BOULANGÉ B. et alii, Histoire 3e/6e. Jalons pour mieux comprendre, De Boeck, 2013.
2. JADOULLE J.-L., TerrHistoire, T1 2e degré, Edition Erasme, 2015.
3. JADOULLE J.-L., Faire apprendre l'histoire. Pratiques et fondements d'une didactique de l'enquête en classe du secondaire, Erasme, 2015.

Supports

Supports de cours disponibles sur la plateforme Claroline.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte sur les productions réalisées durant le cours, un rapport de lecture et un examen écrit au terme de l'unité d'enseignement.

La maîtrise de l'orthographe fait partie des critères d'évaluation des travaux comme de l'examen.

Une évaluation non présentée sera notifiée d'un zéro. En cas de CM, l'étudiant prévient au plus vite l'enseignant, et présentera ce document en vue d'organiser (si possible) une nouvelle évaluation.

Il est important de signaler que c'est l'étudiant qui fait la démarche.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	20	Evc + Trv	20
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	80

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

En Q2, l'évaluation continue compte pour 5% des points et le travail pour 15% des points. En Q3, le travail compte pour 20% des points et porte sur un autre lieu culturel que celui présenté en Q2.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est

couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).